



APPEL A COTISATION 2018

1 personne

A remplir par le dirigeant

Extrait Article 4 du Règlement Intérieur de l'association

Le versement d'une cotisation annuelle est un prérequis pour obtenir le statut de membre. La cotisation est payable à la date d'adhésion, puis chaque année à la date définie par le conseil d'administration. Un appel à cotisation sera envoyé à chaque membre qui aura 60 jours pour s'acquitter de sa cotisation.

Je soussigné(e), dirigeant de l'entreprise, règle ce jour la cotisation 2018 d'un montant de **200 euros** dans le cadre de mon adhésion au club d'entreprises « Rhuys Réseau d'Entreprises » domicilié à Sarzeau.

Je règle par :

- chèque (au nom de « RHUYS RESEAU D'ENTREPRISES »)
 virement bancaire (RIB/IBAN de l'association joint préalablement sur demande)

Fait à, le

Signature

« Rhuys Réseau d'Entreprises », association loi 1901
Place Richemont – BP14 – 56370 Sarzeau
Déclarée en préfecture du Morbihan le 19 février 2014
Numéro RNA : W563004884

✂-----



APPEL A COTISATION 2018

1 personne

Récépissé

A remplir par le trésorier(e)

Je soussigné(e) Mme Isabelle CHANAL, trésorier(e) de l'association « Rhuys Réseau d'Entreprises » accuse réception de la cotisation 2018 à hauteur de **200 euros** de Monsieur/Madame....., entreprise, réglée ce jour par :

- chèque virement bancaire

Fait à, le

Pour l'association « Rhuys Réseau d'Entreprises »
Le trésorier(e),

« Rhuys Réseau d'Entreprises », association loi 1901
Place Richemont – BP14 – 56370 Sarzeau
Déclarée en préfecture du Morbihan le 19 février 2014
Numéro RNA : W563004884